

Sports, intégration et protection de la
population
Travaux
Logement et sécurité publique

Rénovation et transformation des pavillons des loueurs de bateaux et de pédalos sur la place du Vieux-Port à Ouchy

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2014/51

Lausanne, le 11 septembre 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'150'000 francs destiné à la rénovation des cabanons des loueurs de bateaux et de pédalos sur la place du Vieux-Port à Ouchy, ainsi qu'à la reconstruction, à l'identique, de deux d'entre eux, dont l'un pour l'exploitation d'un kiosque à glaces. Elle propose en outre qu'une partie de l'investissement soit financée par le Fonds communal pour le développement durable, à hauteur de 210'000 francs.

2. Table des matières

1. Objet du préavis	1
2. Table des matières	2
3. Descriptif	3
3.1 <i>Préambule</i>	3
3.1.1 <i>Introduction</i>	3
3.1.2 <i>La démarche</i>	3
3.1.3 <i>Conditions d'exploitation des locations de bateaux et kiosques de vente</i>	4
3.1.4 <i>Histoire du site et des pavillons</i>	4
3.2 <i>Descriptif du projet</i>	5
3.2.1 <i>Constat architectural</i>	5
3.2.2 <i>Les pavillons historiques N°s 1, 3 et 4</i>	6
3.2.2.1 <i>Les pavillons historiques N°s 3 et 4 rénovés</i>	6
3.2.2.2 <i>Le pavillon historique N° 1 reconstruit à l'identique</i>	6
3.2.3 <i>Le pavillon N° 2 (non historique) reconstruit à l'identique pour le kiosque à glaces</i>	6
4. Aspects financiers	7
4.1 <i>Coût des travaux</i>	7
5. Calendrier des travaux	8
6. Incidences sur le budget	9
6.1 <i>Conséquences sur le budget des investissements</i>	9
6.1.1 <i>Plan des investissements</i>	9
6.1.2 <i>Demande de subvention auprès du Fonds du développement durable</i>	9
6.1.3 <i>Compte d'attente</i>	9
6.1.4 <i>Conséquences sur le budget des investissements</i>	9
6.2 <i>Conséquences sur le budget de fonctionnement</i>	10
6.2.1 <i>Charges d'intérêts</i>	10
6.2.2 <i>Charges d'amortissement</i>	10
6.2.3 <i>Charges d'exploitation</i>	10
7. Conclusions	10

3. Descriptif

3.1 Préambule

3.1.1 Introduction

Située en continuité des quais de Belgique et d'Ouchy, la promenade autour du Vieux-Port constitue un attrait majeur du tourisme local. Les quais en pierre, les alignements de tilleuls et les plantations paysagères forment un ensemble remarquable, qui est inscrit au recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS) avec la note *2*, à savoir d'importance régionale.

La place du Vieux-Port à Ouchy compte aujourd'hui deux exploitations de locations de bateaux et de pédalos, réparties dans quatre pavillons. Pour la bonne compréhension du texte, ils sont nommés, ci-après :

- pavillon N° 1 (historique), situé à la place du Vieux-Port 1 ;
- pavillon N° 2, situé à la place du Vieux-Port 2 ;
- pavillon N° 3 (historique), situé à la place du Vieux-Port 3 ;
- pavillon N° 4 (historique), situé à la place du Vieux-Port 4.

Ces cabanons n'ont fait l'objet d'aucun entretien. L'enveloppe et la structure de ces bâtiments sont dans un état de dégradation avancé. Les annexes ajoutées par les exploitants pour remédier au manque de place de stockage encombrant la promenade.

Cette situation nuit à l'esthétique de la place et péjore l'image générale des quais, ce qui est fort dommageable au vu, notamment, des investissements réalisés dans le passé pour le réaménagement et la réfection de la zone du bord du lac, comprise entre l'avenue d'Ouchy et la Tour Haldimand.

Il convient de citer, parmi les projets réalisés par la Ville, le réaménagement et la réfection des places du Port et Général Guisan (voir préavis N° 241/1997), dont l'achèvement, en 1999, a contribué à l'embellissement de la promenade et a renforcé l'attractivité touristique du lieu. De même, la réhabilitation, en 2001, des immeubles de la place du Port 5-7 (voir préavis N° 86/1999) a permis de préserver le caractère architectural de l'ancien hameau d'Ouchy, tout en maintenant l'hôtel et les restaurants nécessaires au tourisme.

Les propriétaires privés des hôtels situés dans ce périmètre ont également effectué de très importants travaux de rénovation de leurs bâtiments et procédé à une restructuration de leur offre. Parmi eux, le Château d'Ouchy, en 2008, et l'hôtel d'Angleterre, au début des années 2000. Le projet de révision du PPA Beau Rivage s'inscrit également dans cette démarche de préservation des jardins historiques du bord du lac, tout en favorisant le développement d'infrastructures d'accueil.

Les interventions réalisées ces dernières années dans la zone du bord du lac sont de haute qualité. Il est important de maintenir, dans le projet de rénovation et de reconstruction proposé, cette même exigence.

La question de la réfection des cabanons s'était déjà posée il y a plusieurs années, mais les travaux n'ont pas été entrepris pour des questions de priorité d'investissements.

3.1.2 La démarche

En 2010, un bureau d'architectes spécialisé a établi un diagnostic, qui a confirmé la nécessité d'un assainissement approfondi. Trois d'entre eux (Vieux-Port 1, 3 et 4), datant de 1922, ont reçu la note *3* au recensement architectural du canton de Vaud. Cela signifie qu'il s'agit d'objets intéressants au niveau local, qui peuvent être modifiés, à condition de ne pas altérer les qualités qui leur ont valu cette note. Le quatrième (Vieux-Port 2) a été construit plus tardivement, en 1970, presque sur le même modèle, et ne présente pas d'intérêt historique.

Suite à une première estimation effectuée par le bureau d'architectes précité, un montant de 980'000 francs a été inscrit au plan des investissements, sur le compte du Service de la police du commerce, d'entente avec le Service du logement et des gérances. En effet, dans la mesure où le Service de la police du commerce gère les

exploitations de locations de bateaux et les kiosques, il est apparu plus adéquat que ce service pilote l'opération, en collaboration avec le Service d'architecture.

Dans le cadre du traitement du dossier, en coordination avec la protection du patrimoine bâti de la Ville de Lausanne, il a été décidé de conserver, autant que possible, la substance historique des pavillons. Les architectes, conseillés par un ingénieur spécialisé dans les constructions en bois, ont poursuivi les réflexions en tenant compte de ces remarques et des spécificités du site.

L'analyse a mis en avant le potentiel de requalification de la promenade devant le Château d'Ouchy, grâce à la restauration des pavillons et à la remise en ordre de leurs abords. Redonner la vue et l'accès au lac sur cette portion de promenade doit être un objectif, à moyen terme, sur ce site particulièrement fréquenté par les touristes et la population lausannoise. Il s'agit en effet du dernier tronçon n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation.

Aussi, le projet de rénovation des pavillons doit tenir compte des objectifs suivants :

- restaurer la continuité de la promenade des quais d'Ouchy jusqu'au débarcadère de la CGN ;
- restaurer la transparence et la vue devant le Château d'Ouchy ;
- mettre en valeur les ensembles formés par les pavillons historiques et leurs glacis, attenant de part et d'autre au bassin du Vieux-Port ;
- sur la base des études techniques réalisées, restaurer la substance historique des pavillons de la place du Vieux-Port 3 et 4, supprimer toutes les annexes et ajouts et restituer les portiques des façades pignons ;
- reconstruire à l'identique les pavillons de la place du Vieux-Port 1 et 2.

En outre, le déplacement de l'activité de vente de glaces dans l'un des pavillons et la suppression du kiosque à glaces « mobile », actuellement situé sur l'allée des Bacounis, devant le glacis, va dans le sens de la revalorisation de la promenade, vu son état et son esthétique peu en phase avec le lieu.

Dès lors, deux axes d'intervention se dégagent :

1. au niveau des bâtiments : la restauration des pavillons historiques, cofinancée par le montant inscrit au plan des investissements et par une subvention octroyée par le Fonds du développement durable ;
2. au niveau des espaces publics : la réhabilitation du tronçon de la promenade devant le Château d'Ouchy.

3.1.3 Conditions d'exploitation des locations de bateaux et kiosques de vente

Pour mémoire, les exploitations de kiosques et de locations de bateaux sont soumises à une autorisation, délivrée à bien-plaire. L'autorisation est personnelle et incessible et le titulaire doit exploiter en fait et personnellement. La remise de l'exploitation n'implique aucun droit à l'emplacement par le repreneur. De surcroît, la Direction en charge de la Police du commerce est compétente pour désigner un éventuel successeur, par le biais d'une mise au concours.

3.1.4 Histoire du site et des pavillons

Le 7 décembre 1920, M. Albert Savary déposait une motion auprès du Conseil communal, invitant la Municipalité à « construire des kiosques-abris de chaque côté des glacis du port d'Ouchy, pour abriter le personnel de louage des bateaux, ainsi que pour la remise de son matériel de gréement. Ceci en remplacement des affreuses caisses existantes ». [sic]

Une année plus tard, la Municipalité présentait un préavis pour la construction de trois édicules « simples mais de bon goût », chacun étant divisé en deux loges. Les bateliers devaient pouvoir y ranger leur matériel et il était prévu que les parois extérieures soient tapissées de plantes grimpantes et de fleurs, de manière à faire « un joli effet ».

Soucieuse de préserver la qualité du site, la Commission du Conseil en charge de l'étude du préavis fit poser un gabarit ; elle écouta les demandes des loueurs, à l'origine de la création des auvents soutenus par les piliers. Le préavis fut adopté le 28 février 1921, allouant un montant de 5'500 francs pour cette réalisation.

Dans le projet, dû à l'architecte-adjoint Jacques Favarger, chaque pavillon est subdivisé en deux loges de 5.70 m de longueur sur 1.77 m de largeur, sur une hauteur de 2 m. Les deux kiosques situés de part et d'autre du grand glacis ont été agrandis en 1928, par l'adjonction de vestiaires, suivant un dessin du bureau d'architectes Dubois & Favarger, ce dernier ayant quitté l'administration communale pour s'établir à son compte.

Implanté, dans le même alignement, le pavillon du Vieux-Port 2 a été ajouté en 1970, suivant un projet du Service des bâtiments, qui reprend le principe des pavillons existants.

3.2 *Descriptif du projet*

Le projet vise également à restaurer la transparence et la vue sur la promenade autour du Vieux-Port, en particulier devant le Château d'Ouchy. Le glacis central, libéré des pédalos et bateaux stationnés, offre un espace public supplémentaire sur la promenade. De surcroît, le déplacement du kiosque à glaces dans le pavillon N° 2 et l'évacuation de l'actuel kiosque « mobile » vont dans le même sens et renforcent ainsi l'ensemble formé par les pavillons alignés sous l'allée.

La nouvelle répartition des pavillons est définie ainsi :

- les pavillons N°s 1 et 4 et leurs glacis adjacents seront occupés par les deux loueurs de bateaux et de pédalos ;
- le pavillon N° 3 sera affecté en local de stockage partagé entre eux deux ;
- le pavillon N° 2 sera attribué au vendeur de glaces.

Le projet a été présenté aux exploitants des locations de bateaux et du kiosque à glaces, qui se sont montrés favorables à cette réorganisation.

3.2.1 *Constat architectural*

Les pavillons actuels sont construits sur le principe de poteaux-poutres, avec un remplissage en planches rainurées-crêtées. Les poteaux reposent sur une lisse basse, directement posée sur un socle maçonné (soubassement). L'ensemble des bois (structure et remplissage) est en résineux de type sapin/épicéa.

La façade est composée de planches verticales et horizontales qui viennent s'insérer dans des rainures sur les poteaux et les poutres. Des croisillons en bois de petite section recouvrent les façades. Cette conception n'est pas optimale du point de vue de la protection des bois, car la façade est directement exposée à la pluie.

Les menuiseries extérieures doivent être remplacées. Les toitures sont recouvertes de zinc et l'état de la couverture est relativement acceptable. Certains éléments de ferblanterie sont à entretenir ou à changer.

Les exploitants successifs se sont approprié leur pavillon et ont aménagé l'intérieur à leur convenance, installant à leurs frais des toilettes, des petites cuisines et bricolant les installations techniques. Ils ont également ajouté des annexes, colonisant peu à peu l'espace de la promenade.

Les installations techniques (électricité et sanitaires) doivent être remises aux normes. Exploités de manière saisonnière, les pavillons ne sont actuellement ni chauffés, ni isolés. Dans le cadre du projet de rénovation et de reconstruction, il n'est pas prévu de le faire non plus.

3.2.2 Les pavillons historiques N°s 1, 3 et 4

3.2.2.1 Les pavillons historiques N°s 3 et 4 rénovés

D'entente avec la protection du patrimoine bâti, il a été décidé de ne rénover que les pavillons de la place du Vieux-Port 3 et 4. Situés de part et d'autre du glacis, face à l'hôtel d'Angleterre, ces pavillons forment un ensemble particulièrement intéressant.

Compte tenu du contexte historique et de la volonté de conservation du bâti, la solution d'une démolition/reconstruction des pavillons a été écartée. De même, vu les dégradations observées, tant sur la structure que sur le bardage, et de l'imbrication, au niveau constructif, de la façade et des aménagements intérieurs, une rénovation légère, uniquement en façade, n'est pas réaliste.

Les travaux envisagés sont donc ceux d'une rénovation en profondeur, impliquant le remplacement de nombreux éléments de menuiserie, de décor, mais aussi de structure. Ainsi, le défaut majeur de la conception d'origine, qui met la partie inférieure en contact direct avec le sol, doit être corrigé pour assurer la pérennité de la construction.

Un nouveau socle en béton sera donc construit, permettant d'isoler du sol la structure en bois et d'éviter ainsi les contacts répétés avec l'eau. Le pavillon sera ainsi rehaussé d'environ 15 cm.

Les menuiseries extérieures et les décors seront restaurés dans la mesure du possible, sinon remplacés à l'identique.

Sur la base des plans d'origine, le portique d'entrée sera restitué.

Afin d'offrir un réel service à la clientèle, le pavillon N° 4 sera équipé d'un WC. Un petit espace cuisine est prévu pour l'exploitant, avec les raccordements et les évacuations nécessaires pour l'installation d'équipements.

Enfin, il est prévu que les exploitants utilisent comme supports des comptoirs de vente, agréés par le maître de l'ouvrage. Aucune publicité n'y sera admise, de même que sur les pavillons.

3.2.2.2 Le pavillon historique N° 1 reconstruit à l'identique

Il ressort du constat technique et architectural que le pavillon N° 1 est celui qui est le plus dénaturé et le plus difficile à restaurer. De plus, l'objectif des travaux entrepris est d'offrir aux deux exploitants des conditions de travail confortables, équivalentes et conformes aux normes. Dans ce contexte, et pour des questions d'économies, il a été décidé de reconstruire ce pavillon à l'identique. Ce choix répond à la volonté de préserver la cohérence de l'ensemble, de mettre en valeur le site et de souligner le caractère historique de la promenade. Ce pavillon sera reconstruit en bois, selon les mêmes principes constructifs que décrits précédemment.

Il sera en outre agrandi d'une trame pour être aux mêmes dimensions que les autres cabanons et être équipé de la même manière que le pavillon N° 4. Il sera donc également doté d'un WC. Un petit espace cuisine est prévu pour l'exploitant avec les raccordements et les évacuations nécessaires pour l'installation d'équipements. Toute l'installation électrique sera refaite.

Enfin, il est prévu que les exploitants utilisent comme supports des comptoirs de vente, agréés par le maître de l'ouvrage. Aucune publicité n'y sera admise, de même que sur les pavillons.

3.2.3 Le pavillon N° 2 (non historique) reconstruit à l'identique pour le kiosque à glaces

La reconstruction du pavillon N° 2 a été décidée suite au constat, par les architectes, de son mauvais état de conservation, en dépit de sa date de construction bien postérieure à celle des pavillons historiques.

Le pavillon sera reconstruit en bois et posé sur un nouveau socle en béton, selon les mêmes principes que les autres pavillons. Des volets à projection permettront d'ouvrir les faces longitudinales, offrant une surface de vente abritée. De même, des volets intérieurs permettront d'ouvrir la façade principale, protégée par le portique d'entrée. Une fois fermé, l'apparence extérieure sera identique à celle des autres pavillons.

Il sera équipé conformément à la législation en vigueur, en particulier aux normes d'hygiène. Il sera raccordé au collecteur et équipé en électricité. Il est entendu que la Ville fournit le pavillon sans aménagements intérieurs, ni équipement d'exploitation, pris en charge par l'exploitant. Ceux-ci seront soumis pour approbation aux architectes, avant leur mise en place, afin d'assurer une qualité esthétique de l'ensemble. L'exploitant du kiosque à glaces a été associé au projet de reconstruction et y est favorable.

Il demeure au bénéfice d'une autorisation d'exploiter lui permettant de vendre des glaces et des boissons sans alcool. Les horaires d'exploitation sont régis par le Règlement municipal sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM).

De plus, son autorisation lui permettra toujours d'installer des chaises et tables pour neuf personnes au maximum, sur une surface de neuf mètres carrés, directement contigüe au local de vente.

4. Aspects financiers

4.1 Coût des travaux

Le devis général est calculé sur la base du projet développé par les architectes mandatés à cet effet et du résultat de la mise en soumission, en 2014, du gros-œuvre et des installations techniques. Il est basé sur l'indice suisse des prix de la construction d'octobre 2013 : 103.1 (base octobre 2010).

Vu l'état des pavillons et le type d'intervention prévue, il existe un risque financier dans la réalisation de ces travaux, qui est estimé dans le CFC 6, Divers et imprévus.

Le coût détaillé des travaux s'établit de la manière suivante pour l'ensemble de l'opération :

CFC LIBELLE

1 Travaux préparatoires		30'000.-
11 Déblaiement, préparation du terrain	26'200.-	
12 Protections, aménagements provisoires	3'800.-	
2 Bâtiment		942'000.-
21 Gros-œuvre 1	427'500.-	
22 Gros-œuvre 2	65'000.-	
23 Installations électriques	68'000.-	
25 Installations sanitaires	22'500.-	
27 Aménagements intérieurs 1 <i>sauf kiosque à glaces</i>	27'000.-	
28 Aménagement intérieurs 2	57'000.-	
29 Honoraires	275'000.-	
4 Aménagements extérieurs		27'000.-
46 Petits tracés <i>réfection du revêtement autour des pavillons</i>	27'000.-	
5 Frais secondaires et compte d'attente		56'000.-

51	Autorisations, taxes	4'500.-	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	11'000.-	
53	Assurances	24'000.-	
56	Autres frais secondaires	6'800.-	
58	% culturel	9'700.-	
6	Divers et imprévus		95'000.-
60	Divers et imprévus, 10 % du CFC 2	95'000.-	
	TOTAL coût de construction, y c. honoraires, TTC		1'150'000.-

REPARTITION

Deux pavillons historiques N°s 3 et 4 rénovés	640'000.-
Deux pavillons N°s 1 et 2 reconstruits à l'identique, dont l'un est agrandi	510'000.-

Il est à souligner que ces travaux s'inscrivent d'abord dans une démarche touristique, plutôt que dans un but avéré de rentabilité financière. Il n'est en effet pas possible de reporter sur les exploitants de ces commerces saisonniers, particulièrement dépendants des conditions météorologiques, l'intégralité des coûts de tels travaux de rénovation de bâtiments historiques.

Le montant des loyers pour les cabanons sera revu par le Service du logement et des gérances. Actuellement, le loyer s'élève à environ 3'000 francs par année, par loueur de bateaux. En outre, chaque exploitant s'acquitte d'une taxe annuelle d'occupation du domaine public pour l'entreposage à terre de ses bateaux, qui se monte, en moyenne, à 2'800 francs. Ils doivent également supporter les taxes relatives aux installations portuaires (places d'amarrage, bouées, pontons, etc.), qui reviennent, en moyenne, à 5'700 francs par année et par exploitant. La redevance annuelle payée par le vendeur de glaces est actuellement de 11'400 francs pour l'occupation du domaine public par son kiosque et les chaises et tables attenantes.

5. Calendrier des travaux

Mis à l'enquête publique, le projet n'a suscité aucune opposition. Le permis de construire est sur le point d'être délivré.

Les travaux devraient débuter dès que possible, de préférence avant la fin de 2014. Il est prévu de les exécuter en dehors de la période d'exploitation des locations, qui se déroule entre les mois d'avril et d'octobre. La durée des travaux est estimée à six mois environ. L'objectif est de remettre les pavillons en mains des deux loueurs en même temps, afin de ne pas compromettre le début de la prochaine saison et ainsi assurer un service au public, dès Pâques 2015. Toutefois, au vu de l'intervention particulièrement délicate de restauration et de l'état des pavillons historiques, il est possible que les travaux soient plus longs et plus difficiles que prévus initialement.

Des containers seront mis à disposition des loueurs pour y stocker leur matériel pendant la durée du chantier. Ceux-ci pourraient servir de locaux temporaires, dans le cas où le chantier devrait se prolonger au-delà de la période prévue.

6. Incidences sur le budget

6.1 Conséquences sur le budget des investissements

6.1.1 Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 prévoit un montant de 980'000 francs pour la reconstruction des pavillons. En effet, lors de la première estimation de ces travaux, il n'avait pas été question de rénovation, ni de préservation de la matière historique. De ce fait, la nouvelle étude, plus approfondie, a tenu compte de ces nouveaux paramètres, ce qui explique le dépassement du budget initialement prévu.

6.1.2 Demande de subvention auprès du Fonds du développement durable

Une demande a été déposée auprès du Fonds du développement durable pour obtenir une subvention de 210'000 francs.

La place du Vieux-Port, avec le Château d'Ouchy et le Musée olympique, sont des images emblématiques du bord du lac et une destination touristique populaire importante de la région lausannoise. Sa valeur patrimoniale et historique est reconnue. Avec la réalisation de ce projet, ce quartier particulier de la ville bénéficiera d'une plus-value indéniable.

Le projet présenté dans ce préavis s'inscrit dans les trois axes du développement durable : environnemental, avec l'utilisation, pour la reconstruction et la restauration, de bois de provenance locale ; social, en offrant de nouveaux espaces de rencontre et de promenade au bord du lac ; économique, en renforçant l'attractivité touristique du site d'Ouchy.

Le comité de pilotage d'attribution du Fonds du développement durable a répondu favorablement à cette demande.

6.1.3 Compte d'attente

Par sa communication du 18 juin 2012, la Municipalité a informé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte d'attente de 130'000 francs, destiné à couvrir le coût des études nécessaires à cette demande de crédit.

A ce jour, ce compte enregistre une dépense de 72'819.80 francs, qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis.

6.1.4 Conséquences sur le budget des investissements

(en milliers de francs)	2014	2015	Total
Dépenses d'investissements	140	1'010	1'150
Recettes d'investissements	0.0	210	210
Total net	140	800	940

6.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

6.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 %, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de 940'000 francs, s'élèvent à 14'200 francs par an, à compter de l'année 2015.

6.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, soit dix ans, les charges d'amortissement s'élèvent à 94'000 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

6.2.3 Charges d'exploitation

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'intérêts	14'200	14'200	14'200	14'200	14'200	14'200	85'200
Amortissement	94'000	94'000	94'000	94'000	94'000	94'000	564'000
Total charges suppl.	108'200	108'200	108'200	108'200	108'200	108'200	649'200
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	108'200	108'200	108'200	108'200	108'200	108'200	649'200

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/51 de la Municipalité, du 11 septembre 2014 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce préavis;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'150'000 francs pour la rénovation de deux pavillons historiques, destinés à l'exploitation de locations de bateaux et de pédalos dans le Vieux-Port d'Ouchy, et pour la reconstruction de deux autres, à l'identique, dont l'un est destiné à l'exploitation d'un kiosque à glaces ;

-
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1, par le budget du Service du logement et des gérances, rubrique 3306.331 ;
 3. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
 4. de balancer le compte d'attente N° 2200.581.277 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
 5. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de 210'000 francs au maximum sur le Fonds du développement durable ;
 6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, la subvention accordée par le Fonds du développement durable.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic :
Jean-Yves Pidoux

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud

Annexe : plan de situation